

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1033

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 7ème

Objet : Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Gersperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieu, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022**Délibération n° 2022-1033**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 7ème

Objet : Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par délibération du Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021 et a déjà fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0397 du 22 février 2021.

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

Le système de collecte des eaux usées de la Métropole est constitué de réseaux unitaires (collectant dans un même tuyau les eaux usées et les eaux pluviales) et de réseaux d'eaux usées séparatifs. Ce système de collecte transporte les eaux usées vers une station d'épuration (STEP), qui traite une partie de la pollution avant le rejet au milieu naturel.

Le linéaire total des réseaux est constitué de 1 843 km de réseaux unitaires, de 999 km de réseaux d'eaux usées séparatifs et de 537 km de réseaux d'eaux pluviales. La construction des plus anciens réseaux a été engagée au milieu du XIX^e siècle dans le centre-ville de Lyon et s'est poursuivie ensuite vers les communes périphériques.

Aujourd'hui, plus de 35% du réseau a un âge moyen supérieur à 60 ans, 40 % du réseau autour de 40 ans et 25 % du réseau est assez récent, posé depuis moins de 35 ans. Les réseaux les plus anciens se situent le long des berges du Rhône ou des rives de Saône et au centre de la Ville de Lyon. Ces réseaux présentent des dimensions, des formes et des matériaux variables : réseaux visitables dont la hauteur est supérieure à 1,50 m, réseaux non-visitables dont la hauteur est inférieure à 1,50 m, réseaux circulaires, de type ovoïde, en béton, en PVC, en fonte, en grès, en pierre, etc.. Les gaz générés par les eaux usées transitant dans ces réseaux, notamment l'H₂S (sulfure d'hydrogène), peuvent attaquer leur structure et dégrader leur état rapidement, notamment lorsque les fluctuations de niveaux sont importantes (cas des réseaux unitaires).

Le vieillissement et la dégradation de ce patrimoine peut avoir des conséquences importantes :

- environnementales : des effondrements de réseaux et de leurs branchements peuvent provoquer le déversement dans le sous-sol d'eaux usées non traitées. Les réseaux non étanches peuvent également, lorsqu'ils sont profonds et situés sous le niveau de la nappe, avoir un effet de drain du sol et entraîner des eaux de nappe vers les STEP, ce qui réduit leur performance,

- sur la protection des biens et des personnes : risque de débordements des réseaux sur la voirie ou à l'intérieur des installations privées, atteinte de la sécurité des agents en réseau,

- non-conformité réglementaire : en cas de non-respect de la surveillance et de l'entretien des ouvrages, comme indiqué dans les arrêtés préfectoraux.

Le maintien de ce patrimoine en bon état de fonctionnement est donc une priorité pour la Métropole.

Le projet présenté, ce jour, concerne plus particulièrement les quartiers de la Ville de Lyon situés en rive gauche du Rhône et font suite aux premiers travaux en cours de réalisation sur les collecteurs de la rue Victor Lagrange, du boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème et des rues Richerand et Villeroy à Lyon 3ème.

II - Description du projet

Les diagnostics, d'ores et déjà réalisés sur ce patrimoine, suite aux alertes des exploitants des réseaux d'assainissement, ont permis de prioriser une première série de travaux sur les 3ème et 7ème arrondissements de Lyon engagés sur 2021 et en cours de finalisation.

En complément, des travaux sont programmés dès 2022 sur le collecteur de la rue de Marseille, entre l'avenue Berthelot et le cours Gambetta à Lyon 7ème, pour réhabiliter l'ensemble des branchements privatifs dégradés (environ 80 branchements réalisés par gainage ou en traditionnel).

Ces premières réalisations permettront d'améliorer la connaissance du fonctionnement et de l'état structurel de ce réseau préalable, indispensable à l'identification du type de réhabilitation à prévoir sur le collecteur en lui-même. Les études complémentaires se poursuivent donc pour pouvoir fiabiliser le chiffrage du montant des travaux.

III - Coût du projet

Le montant à court terme des travaux sur les branchements est estimé à 500 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Une nouvelle autorisation de programme sera demandée courant 2022 pour la réhabilitation du collecteur à banquettes rue de Marseille qui nécessitera le lancement d'un marché de travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux complémentaires relatifs à la réhabilitation des collecteurs en rive gauche du Rhône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 Assainissement, pour un montant de 500 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O9311 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 500 000 € HT en 2022.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 135 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 1 635 000 € HT de la précédente délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0397 du 22 février 2021 et de 430 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277223-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
